

Mesdames, Messieurs,  
les responsables d'Aggl'Eau CPS

*C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier. Le combat que mène votre association pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement est partagé par moi-même et les colistiers de Nous Sommes Massy.*

**1)** *Vous l'avez donc compris, à votre première question, je réponds : « Oui », sans hésitation. Nous sommes favorables à cette gestion publique qu'il s'agisse de l'eau potable production comprise, de l'assainissement des eaux usées ou de la gestion des eaux pluviales de ruissellement. Et cela sera écrit noir sur blanc dans notre programme.*

*Les raisons en sont multiples. L'eau est pour nous un bien commun vital et insubstituable dont il faut assurer à tous – quelle que soit la région où l'on vit, quels que soient ses moyens financiers - un droit d'usage responsable et durable. C'est de plus une ressource fragile, menacée par les multiples atteintes à l'environnement et les changements climatiques. Une gestion publique directe, échappant aux logiques d'accaparement et de profit, nous paraît donc la mieux à même de répondre à ces défis. De nombreuses collectivités ou EPCI en ont fait la démonstration dans toute la France et en Essonne même.*

*Sur le territoire qui est le nôtre, celui de la Communauté Paris-Saclay, désormais compétente en la matière, assez fortement urbanisé mais comportant aussi de nombreux espaces naturels sensibles, des terres agricoles, des cours d'eau dont la qualité reste fragile et sujets à des variations de débits provoquant parfois des restrictions d'usage et parfois des inondations importantes, il est aussi nécessaire de veiller à la cohérence des politiques publiques dans ces différents domaines et là encore une gestion directe serait plus efficace.*

**2-A)** *C'est pourquoi, nous pensons que notre Agglomération devrait s'emparer bien plus sérieusement qu'aujourd'hui de l'ensemble de ces questions. En particulier, nous sommes favorables à ce qu'au fur et à mesure de l'échéance des contrats de DSP d'eau potable en cours, soit organisé le passage en régie publique d'agglomération. Nous pensons qu'une telle régie devrait partager les économies réalisées entre la baisse du prix facturé aux usagers et l'accroissement des investissements pour l'entretien du réseau. Elle devrait assurer la gratuité des premiers m<sup>3</sup> pour les familles, un tarif supérieur pour les consommations excédents un certain volume (par exemple 200 m<sup>3</sup> par an). Elle devrait également permettre d'associer à sa gestion les usagers et leurs associations.*

*Concernant la production d'eau potable, nous pensons que l'existence autour de nous de communes ou d'agglomérations ayant fait le choix de la régie publique – notamment Cœur d'Essonne et Grand-Paris Sud – devrait permettre d'aborder ensemble et donc avec plus de poids, la question de la production de l'eau potable et de la propriété des usines existantes. Des contacts devront être pris dans ce sens.*

*Concernant l'assainissement des eaux usées, des régies publiques existent déjà sur le territoire Paris-Saclay. Nous pensons que la prise de compétence par la CPS doit être l'occasion de les conforter, de les unifier et d'étendre la gestion publique au fur et à mesure de l'échéance des contrats d'assainissement en cours.*

*Concernant la situation de Massy et des quatre autres Communes membres du SEDIF, le problème est un peu plus complexe du fait que les décisions se prennent au sein de cette instance. À défaut de convaincre une majorité des membres du SEDIF d'opter pour une gestion directe, il faudra que l'Agglomération obtienne l'autorisation d'en sortir. Cela suppose de réunir l'accord de 66% des 144 Communes membres. Ce ne sera pas possible sans une grande détermination politique. Nous y sommes prêts.*

**2-B)** *Bien évidemment, tout ce qui peut contribuer à l'expression d'une volonté citoyenne sur le sujet aura notre soutien et en particulier les initiatives associatives comme la votre. De plus, dans notre programme, nous prévoyons la création d'une « Fabrique de la Citoyenneté et de l'Environnement », un nouveau service public local qui comptera parmi ses missions le soutien à la démocratie participative et la mise en place d'initiatives d'Education populaire. La question de la gestion publique de l'eau aura toute sa place dans ce dispositif pour contribuer à accroître le soutien populaire à cet objectif.*

**2-C)** *Au sein du Conseil communautaire, et quelle que soit la majorité qui sortira des urnes les 15 et 22 mars, nous porterons avec conviction cette exigence et nous travaillerons de concert avec les élus des autres villes qui partageront cet objectif (à l'exception des élus d'extrême droite).*

*Quelques mots pour conclure.*

*Au delà des décisions que peuvent prendre les collectivités locales et leurs EPCI, une politique nationale de l'eau appuyée par un grand service public national et décentralisé, pourrait constituer une aide précieuse pour les collectivités souhaitant sortir des griffes des multinationales et permettrait une certaine péréquation tarifaire nationale à même de réduire les inégalités territoriales dans ce domaine. Il serait bon que tous les élus locaux qui comme nous sont favorables à une gestion en régie publique puissent porter ensemble un tel projet.*

*Enfin, s'agissant du SEDIF, est-il normal que les conditions pour en sortir soient si restrictives ? Ce syndicat a été créé en 1922 dans des conditions politiques, économiques et propres à la gestion de l'eau très différentes de celles d'aujourd'hui. En presque 100 ans d'existence, il n'a jamais remis en cause la main mise de Véolia sur la gestion de l'eau et maintient un prix de l'eau élevé pour les usagers (40% plus cher par exemple de Eau de Paris). Quelles que soient les alternances politiques dans les communes adhérentes, quelles que soient les volontés citoyennes majoritaires à l'égard de l'eau, le SEDIF impose depuis un siècle un mode de gestion antidémocratique. Est-il toujours l'outil pertinent pour la gestion du service public de l'eau de la région Ile-de- France ? La question mérite d'être posée. À tout le moins, ne serait-il pas nécessaire que la législation assouplisse les conditions pour en sortir comme cela a été fait par la loi NOTRe mais de manière trop restrictive. Là encore n'est-ce pas une question à porter dans le débat public avec tous les acteurs qui le souhaiteront. Nous sommes prêts à y contribuer.*

*Bien à vous.*

*Hella KRIBI-ROMDHANE  
Tête de liste Nous Sommes Massy*